



AVIS JANVIER 2022

Quelles sont les nouvelles conditions d'accès aux salles des fêtes depuis le 3 janvier ?

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, le décret n°2021-699 du 1er juin relatif à la gestion de la sortie de la crise sanitaire a été modifié, de sorte qu'il est désormais nécessaire de respecter de nouvelles règles pour accéder aux ERP de type L (salles à usages multiples). Ainsi, en plus de la nécessité pour les participants de présenter un passe sanitaire valide et de porter un masque lorsque l'évènement accueilli est d'ordre festif, ludique, sportif ou de loisir, il sera nécessaire de respecter les conditions suivantes :

1° Les espaces permettant les regroupements sont aménagés dans des conditions permettant de garantir le respect des gestes barrières ;

2° Les spectateurs accueillis ont une place assise ;

3° Le nombre de personnes accueillies est limité à la moitié de la capacité reconnue de l'ERP

4° La vente **et la consommation** d'aliments et de boissons sont interdites.

Il est rappelé qu'il y est également interdit de danser.

À ce jour, ces règles sont applicables jusqu'au 23 janvier 2022 inclus.

Les réservations de l'ERL de janvier et février ont été annulées.

Tri des déchets

Le service de la CC nous signale un certain relâchement sur le tri des déchets sur notre secteur. Nous vous invitons à bien suivre les conseils rappelés sur le flyer à coller sur vos bacs jaunes « TRI SELECTIF 2022 ». Il a été par exemple trouvé du verre dans les bacs jaunes !

Bibliothèque

Mme Thérèse DEBAYLE, après de très nombreuses années consacrées à la bibliothèque, a décidé de « passer la main ». Nous ne la remercions jamais assez pour tout le temps et la passion voués à cette tâche. Nous savons que de nombreux enfants ont pu profiter de bons moments de lecture et de loisirs avec Thérèse et qu'ils s'en souviendront.

Nous sommes donc à la recherche d'une personne qui accepterait de devenir bénévolement responsable de la bibliothèque municipale et d'animer l'équipe constituée de Laurence, Martine et Cyrielle que nous remercions pour leur implication dans cette mission précieuse pour nos habitants. Toute personne intéressée est invitée à prendre contact avec monsieur le maire.

Rappel des horaires de la bibliothèque :

Mardi de 16h30 à 18h30

Mercredi de 17h00 à 18h15

SPANC (assainissement non collectif)

Enquête publique à venir à propos du zonage d'assainissement à partir du 1^{er} février jusqu'au 7 mars. Le dossier sera à disposition du public aux heures d'ouvertures de la mairie. Vous pourrez donc le consulter et émettre votre avis sur le registre consacré à cette enquête.

Résultats du concours photos

Nous tenons à féliciter chaleureusement l'ensemble des participants pour la qualité des clichés de notre village et plus particulièrement Margot Alexandre qui gagne le concours avec la photo "rencontre". Cette photo fait la une du bulletin municipal de l'année. Nous remercions également les 192 votants qui ont pu exprimer leur choix.

- 1^{ère} Margot ALEXANDRE « Rencontre »
- 2^{ème} Clément GENCE « Nuit »
- 3^{ème} Cindy MOREL « couché de soleil vu de la rue du lavoir »
- 4^{ème} Ninon IVAIN DEBOUCHAUD « un peu de flou »
- 5^{ème} Benoit THIRION « Un pont et un arbre légendaire de Barges »

Inscriptions sur listes électorales

N'oubliez pas de vous inscrire. Pour l'élection présidentielle, vous avez jusqu'au mercredi 2 mars 2022 pour le faire en ligne et jusqu'au vendredi 4 mars pour faire la démarche en mairie ou par courrier. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote.

Vous pouvez vous inscrire :

- en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés ;
- en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Repas des aînés

Il est prévu, pour l'instant, le dimanche 6 mars à l'Espace de Rencontre et de Loisirs de Barges. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des personnes concernées début février.

Rappel site et Illiwap

La commune a un site de qualité n'hésitez pas à le consulter en tapant www.barges. Vous pouvez également installer facilement l'application Illiwap sur votre téléphone, cela vous permettra de recevoir rapidement les informations les plus récentes concernant Barges. Actuellement nous comptons **275** abonnés.

Footing

L'association Courir pour les animaux vous propose de participer à un footing dans Barges le dimanche 30 janvier. Départ du parking du rond-point à 10h pour un petit parcours de 4/5km à faire plusieurs fois suivant les envies et chacun à son rythme.

Restos du cœur

La collecte des restos du cœur aura lieu le samedi 29 janvier de 9h à 12h.

Vous pourrez déposer vos dons à la mairie de Barges. Merci par avance.

Les restos du cœur ont besoin des produits suivants :

Epicerie : café, pâtes, riz, sucre, farine, huile, confiture, biscuits...

Conserves : haricots, petits pois, sardines, plats cuisinés...

Hygiène : savon, dentifrice, brosses à dents, shampoing, mousse à raser, rasoirs...

Produits bébés : petits pots, lait en poudre 1^{er} et 2^{ème} âge, hygiène, couches...